

COURT OF APPEAL OF
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

86-14-CA

ALEXANDRE LANTEIGNE

APPELLANT

ALEXANDRE LANTEIGNE

APPELANT

- and -

- et -

HER MAJESTY THE QUEEN

RESPONDENT

SA MAJESTÉ LA REINE

INTIMÉE

Lanteigne v. R., 2014 NBCA 70

Lanteigne c. R., 2014 NBCA 70

CORAM:

The Honourable Justice Deschênes
The Honourable Justice Richard
The Honourable Justice Bell

CORAM :

l'honorable juge Deschênes
l'honorable juge Richard
l'honorable juge Bell

Appeal from a decision of the Court of Queen's
Bench:
June 27, 2014

Appel d'une décision de la Cour du Banc de la
Reine :
le 27 juin 2014

History of case:

Historique de la cause :

Decision under appeal:
Unreported

Décision frappée d'appel :
inédite

Preliminary or incidental proceedings:
N.A.

Procédures préliminaires ou accessoires :
s.o.

Appeal heard:
November 17, 2014

Appel entendu :
le 17 novembre 2014

Judgment rendered:
November 17, 2014

Jugement rendu :
le 17 novembre 2014

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:
Charles R. LeBlanc, Q.C.

Pour l'appelant :
Charles R. LeBlanc, c.r.

For the respondent:
Marc A. Bourgeois

Pour l'intimée :
Marc A. Bourgeois

THE COURT

The application for leave to appeal the decision of the Summary Conviction Appeal Court is dismissed.

LA COUR

La demande d'autorisation d'appel de la décision de la cour d'appel en matière de poursuites sommaires est rejetée.

Le jugement suivant a été rendu par

LA COUR
(Oralement)

[1] La demande d'autorisation d'appel de la décision de la cour d'appel en matière de poursuites sommaires est rejetée.

English version of the decision delivered by the

THE COURT
(Orally)

[1] The application for leave to appeal the decision of the Summary Conviction Appeal Court is dismissed.